

Zaventem, le 18 février 2016.

Communiqué syndical

**Comité de Négociation:
“agents de police”**

Après deux réunions du groupe de travail “agents de police”, les textes légaux nécessaires & modifiés ont été présentés le 17 février 2016, lors du comité de négociation pour les services de police (CNSP 382).

La question du SLFP Police – qui en son temps a déposé le dossier ‘agents de police’ sur la table de négociation – comprenait deux parties: l’armement des agents de police et la promotion sociale.

A l’exception de quelques petites remarques, nous avons demandé de reprendre une formation accélérée de six mois dans les textes légaux. Les agents qui choisissent une formation accélérée devront bien entendu atteindre les mêmes objectifs finaux que les agents qui suivent la formation complète.

Nous sommes satisfaits d’avoir pu faire en sorte que cette catégorie de personnel puisse, dans le futur, bénéficier d’une meilleure sécurité ainsi que d’une offre plus élargie des possibilités de promotion.

L’autorité va insérer les modifications demandées aux textes légaux, pour les publier le plus vite possible.

Pour de plus amples informations, nous faisons référence à nos communiqués syndicaux du 25 octobre et du 4 décembre 2015.

Vincent Gilles
Président national
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-président national
+32485184952

